

A propos de M. l'abbé Aulagnier

Publié le 1 novembre 2003
3 minutes

Chronique de l'abbé de Cacqueray

nov-déc. 2003



Monsieur l'abbé Paul Aulagnier a été du premier groupe de séminaristes qui, en 1969, s'est rassemblé autour de Mgr Lefebvre et a préludé à la Fraternité Saint-Pie X. Des neuf séminaristes de cette époque, il est l'un des deux derniers restés fidèles, avec Mgr Tissier de Mallerais.

Monsieur l'abbé Aulagnier a rempli dans la Fraternité d'importantes fonctions. Il fut professeur et sous-directeur au séminaire d'écône, supérieur du District de France durant dix-huit ans, fondateur de la revue *Fideliter*, supérieur de la maison autonome de Belgique. Il fut surtout, pendant trente ans, Assistant général, d'abord auprès de Mgr Lefebvre, ensuite auprès de Monsieur l'abbé Schmidberger, enfin auprès de Mgr Fellay. Pour tout cela, et notamment pour l'important développement du District de France sous sa direction, nous lui devons une vive reconnaissance.

Cependant, après qu'en 1994, au terme de trois mandats successifs de supérieur de District, Monsieur l'abbé Aulagnier a reçu de nouvelles fonctions, il a commencé à exprimer des divergences avec les orientations données par les autorités légitimes de la Fraternité Saint-Pie X. Comme Assistant général, il faisait partie du Conseil réuni régulièrement autour du Supérieur général pour décider de ces orientations. Il avait parfaitement le droit, disons même qu'il avait le devoir, à titre de conseiller et d'Assistant, d'exprimer et de défendre en ce Conseil ce qu'il estimait juste et utile. Malheureusement, Monsieur l'abbé Aulagnier ne s'est pas arrêté à ces fonctions d'Assistant et de conseiller, qui ne peuvent évidemment s'exercer que sous l'autorité du Supérieur général élu par la congrégation. Il a exprimé, de façon très publique, très répétée et souvent assez polémique, ses divergences avec les autorités légitimes et leurs orientations. Il a également pris, en dépit de ces orientations, des initiatives publiques d'une extrême gravité.

Les autorités légitimes de la Fraternité Saint-Pie X, et particulièrement son Supérieur général, Mgr Fellay, n'ont pas manqué, par de nombreux avertissements, conversations et lettres, tant privés qu'officiels, de l'avertir, de le supplier, de l'exhorter à respecter la hiérarchie légitime et à ne pas semer sans cesse le désordre et le trouble. Malheureusement, ces nombreux efforts, menés dans la plus grande discrétion pour ne pas porter préjudice à Monsieur l'abbé Aulagnier et lui permettre de se reprendre, n'ont abouti à aucun résultat. Tout récemment encore, et malgré des ordres formels, Monsieur l'abbé Aulagnier a exprimé publiquement son opposition aux orientations actuelles de la Fraternité Saint-Pie X. Devant le constat de cette très grave divergence manifestée de façon persévérante par Monsieur l'abbé Aulagnier, le Supérieur général a dû se résigner à prendre à son encontre des mesures extrêmement graves. C'est une peine immense et un déchirement pour chacun de nous, qui avons de l'estime et de la reconnaissance envers Monsieur l'abbé Aulagnier. Nous devons prier

de toutes nos forces pour que Monsieur l'abbé Aulagnier reste fidèle, humblement, à Mgr Lefebvre, à l'oeuvre que celui-ci a fondée, la Fraternité Saint-Pie X, et aux autorités légitimes de celle-ci. Et chacun de nous doit prier pour rester lui-même humblement fidèle, malgré les traverses et les tentations, en cette crise terrible.

Abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France.